



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

**Le Président de l'Université d'Artois,**

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L 612-3, L 613-5, L 712-2 ; D 612-1 et suivants ; D 613-38 à D 613-49

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Vu l'article 17 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence,

Vu l'arrêté du 01 décembre 2020 portant délégation de signature à la Vice - Présidente de la C.F.V.U

**ARRETE**

**Article 1** - Sont nommés membres de la commission d'examens des vœux pour l'entrée en Licence 1<sup>ère</sup> année mention Géographie et Aménagement pour l'année universitaire 2023-2024 :

**Président**

Youri CARBONNIER, Professeur des Universités  
Directeur de l'UFR Histoire, Géographie, Patrimoines

**Vice-président**

Valérie MOREL, Maître de Conférences.  
Responsable pédagogique de la formation

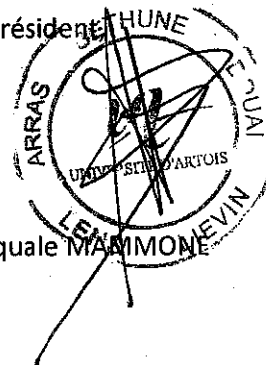
**Membres**

Sylvie COUPLEUX, Maître de Conférences  
Jérôme LAGEISTE, Maître de Conférences  
François MOULLE, Maître de Conférences

**Article 2** - La Directrice Générale des Services de l'Université d'Artois est chargée de l'application des présentes dispositions.

Fait à Arras, le 6 janvier 2023

Le président



Pasquale MAMMONE

**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr